

Les conseils de l'expert : Benjamin Ribano

Benjamin Ribano est un spécialiste des contacts bancaires et des dossiers financiers, mais c'est aussi un créateur d'entreprise. Actuellement basé dans les locaux de la pépinière d'entreprises du Grand Girac à proximité d'Angoulême, ce cadre bancaire aguerri (Plus de 10 ans d'expérience) vient de créer la société «Le Crédit de l'entrepreneur».



Les conseils du négociateur en financements professionnels :

«Selon l'INSEE, seules 2 entreprises sur 3 survivent aux 3 premières années d'activité. Elles ne sont plus qu'une sur deux au bout de 5 ans. Ces chiffres permettent de mieux comprendre les risques auxquels s'exposent les banques qui financent le monde de l'entreprise. De plus, dans un contexte économique difficile, la recherche d'un financement professionnel auprès d'une banque est donc rendue encore plus délicate qu'auparavant.»

*En matière de crédit professionnel au créateur et au repreneur d'entreprise, **la banque va devoir vérifier que vous êtes en mesure de réaliser le projet que vous allez lui présenter.** Pour cela, elle s'assurera que votre formation et votre expérience sont en adéquation avec ce projet. Ensuite, elle appréciera la proportionnalité de votre apport personnel au regard du montant que vous sollicitez. Enfin, elle jugera la viabilité de votre projet dans sa globalité.*

La banque appréciera également que le porteur de projet soit accompagné par des professionnels du conseil.»

www.lecreditdelentrepreneur.com

Des solutions alternatives au prêt bancaire

Si les banques refusent votre dossier faute de garanties, ou en raison d'une situation précaire, **l'ADIE** peut vous octroyer un micro-crédit d'un montant maximum de 10 000 € et vous accompagner dans vos démarches de création. (Voir en détails p. 32.) Plus sur www.adie.org